



INFORMATIONS RELATIVES AUX ELEMENTS DE REMUNERATION DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Publiées en application de l'article 25.1
du Code AFEP-MEDEF

Sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil d'administration du 20 février 2019 a pris, conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2018 (10^{ème} résolution), les décisions suivantes concernant la rémunération de Monsieur Bertrand Dumazy, Président-directeur général d'Edenred, au titre de l'exercice 2018 :

- **une rémunération fixe annuelle** brute de 825.000 euros ;
- **une rémunération variable annuelle** de 1.462.175 euros, décomposée comme suit :
 - une part variable représentant jusqu'à 65 % de la rémunération fixe est liée à des objectifs financiers s'appuyant, à hauteur de 50 % de la rémunération fixe, sur l'EBIT opérationnel budget à périmètre et change constant, hors produits financiers, et à hauteur de 15 % de la rémunération fixe, sur un *Recurring Earning per Share* (EPS) courant à change constant, étant précisé que la surperformance de ces objectifs constatée par le Conseil d'administration, pourra donner lieu à un versement supplémentaire pouvant atteindre 40 % de la rémunération fixe.
Au titre de l'exercice 2018, le Conseil d'administration du 20 février 2019 a constaté que ces objectifs étaient atteints et dépassés et pourront donner lieu au versement d'une rémunération variable d'un montant de 866.250 euros (soit 105 % de la rémunération fixe 2018) ;
 - une part variable représentant jusqu'à 30 % de la rémunération fixe est liée à trois objectifs opérationnels en lien avec la stratégie du Groupe (soit 10 % par objectif), étant précisé que la surperformance de ces objectifs constatée par le Conseil d'administration, pourra donner lieu à un versement supplémentaire pouvant atteindre 20 % de la rémunération fixe.
Au titre de l'exercice 2018, le Conseil d'administration du 20 février 2019 a constaté que ces objectifs étaient atteints et dépassés et pourront donner lieu au versement d'une rémunération variable d'un montant de 389.675 euros (soit 47.23 % de la rémunération fixe 2018) ;
 - une part variable représentant jusqu'à 25 % de la rémunération fixe est liée à des objectifs de management en lien avec la stratégie du Groupe, tels que le

déploiement du plan stratégique Fast Forward Full Blast, qui s'articule notamment autour du rebond au Brésil et de la mise en place de chantiers clefs.

Au titre de l'exercice 2018, le Conseil d'administration du 20 février 2019 a constaté que ces objectifs étaient atteints à hauteur de 100 % et pourront donner lieu au versement d'une rémunération variable d'un montant de 206.250 euros (soit 25 % de la rémunération fixe 2018).

- **une rémunération de long-terme** correspondant à l'attribution gratuite de 53.870 actions de performance (soit 100% de la rémunération annuelle fixe et variable cible). L'acquisition des actions de performance attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence ainsi qu'à l'atteinte de conditions de performance.

Le détail de ces éléments de rémunération, notamment concernant le niveau d'atteinte des objectifs de la rémunération variable annuelle, les conditions de performance du plan d'attribution gratuite d'action ainsi que les sommes provisionnées par/facturées à Edenred au titre de l'assurance chômage, de la prévoyance, de la voiture de fonction et de la retraite supplémentaire de Monsieur Bertrand Dumazy, figurera dans le Document de référence 2018 d'Edenred devant être publié fin mars 2019.